

**Oncodesign Precision Medicine (OPM)**  
Société Anonyme au capital de 6 221 230,85 euros  
Siège social : 18 Rue Jean Mazon  
21000 DIJON  
892 226 762 RCS DIJON

**RAPPORT SPECIAL  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 10 JUIN 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des salariés et dirigeants ne détenant pas plus de 10% du capital social, de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il convient de souligner que conformément à l'article L 225-197-1, cette attribution gratuite n'a pas pour effet de permettre aux salariés et dirigeants de détenir plus de 10% du capital social.

**I / Attribution gratuites d'actions sur l'exercice 2024**

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions n'est intervenue sur l'exercice 2024.

**II / Augmentations de capital consécutives aux attributions gratuites d'actions d'exercices antérieurs**

Nous vous rappelons que suivant délégations des Assemblées Générales Mixtes en date du 31 août 2022 et 30 mai 2023, les Conseils d'Administration réunis en date des 16 novembre 2022, 21 février 2023 et 13 décembre 2023 ont décidé l'émission des plans d'attribution d'actions gratuites suivants :

- règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2022 n° 1 (5 tranches)
- règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2023 n° 1 (5 Tranches)
- règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2023 n° 2 (6 Tranches)
- règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2023 n° 3 (5 tranches)
- règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2023 n° 4 (6 Tranches)
- règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2023 n° 5 (5 Tranches)
- règlement du plan d'attribution d'actions gratuites 2023 n° 6 (5 Tranches)

Le Conseil d'Administration en date du 11 décembre 2024 a décidé que, pour chacun de ces plans, la condition relative au passage d'ODS 101 en phase 2 était décalée à septembre 2025 conformément auxdits règlements de plan prévoyant la possibilité pour le Conseil de maintenir l'attribution dans un contexte de décalage de la phase 2 postérieurement à 2024.

En outre, ledit Conseil d'Administration a également constaté que la Tranche 5 du plan d'action gratuite de Madame Karine LIGNEL était atteinte mais a décidé en accord avec cette dernière d'en reporter l'acquisition définitive à une date ultérieure que le Conseil d'Administration fixera au cours de l'exercice.

**III / Liste des dix salariés de la société, ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé**

<b>Bénéficiaire</b>	<b>Nombre d'actions attribuées gratuitement</b>
Stéphane GERART	65 000
Thierry BILLOUE	40 000
Bruno ROBIN	20 000
Alexia DAOUST	8 000
Eugenia RIVEIRO	8 000
Kenji SHOJI	8 000
Sébastien VACHENC	8 000
Joanna GIEMZA	6 000
Nathalie JEANRAY	6 000
Yves LEGUAI	6 000
Salvatore RAIELI	6 000

**Le Conseil d'administration  
M. Philippe GENNE**

**Oncodesign Precision Medicine (OPM)**  
Société Anonyme au capital de 6 221 230,85 euros  
Siège social : 18 Rue Jean Mazon  
21000 DIJON  
892 226 762 RCS DIJON

**RAPPORT SPECIAL  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 10 JUIN 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur, en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du même Code au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**I / Concernant les mandataires sociaux de la Société**

**1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce**

NEANT

**2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce**

NEANT

**3. Levées d'options effectuées par les mandataires sociaux de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur des options consenties au titre d'exercices antérieurs par la Société, par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du même Code**

NEANT

## **II / Concernant les salariés de la Société**

**1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à chacun des 10 salariés dont le nombre d'options consenties est le plus élevé**

NEANT

**2. Levées d'options effectuées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur des options consenties au titre d'exercices antérieurs par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des 10 salariés dont le nombre d'options consenties est le plus élevé**

NEANT

**Le Conseil d'administration  
M. Philippe GENNE**